

A.M.O. Finance

107, bd Périer
13008 Marseille

ADOMOS

Société anonyme au capital de 41 701.71 euros

Siège social :
75 avenue des Champs Elysées
75008 PARIS

R.C.S. 424 250 058

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS**

Exercice clos le 31 Décembre 2024

A.M.O. Finance

107, bd Périer
13008 Marseille

A l'attention des actionnaires

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société ADOMOS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice, de l'ensemble constitué par les entités comprises dans la consolidation.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Incertitude liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la forte incertitude liée à la continuité d'exploitation décrite dans le chapitre « Fais marquants de l'exercice et aussi continuité d'exploitation » de l'annexe qui expose les conditions dans lesquelles la société a appliqué le principe de continuité d'exploitation malgré une continuité d'exploitation assurément compromise à défaut d'une validation du plan continuation par le tribunal en juin 2025 et de la mise en place de la nouvelle stratégie chiffrée dans le business plan communiqué et conforté par le soutien financier d'ATLAS OPPORTUNITIES.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Activité et continuité d'exploitation

Malgré les fortes difficultés que rencontre la société, les comptes de celle-ci sont établis selon le principe de continuité d'exploitation sur la base des éléments suivants :

- Un plan de continuation va être présenté au tribunal courant juin 2025 ; celui-ci basé sur des hypothèses prudentes de développement dans le cadre d'un business plan établi sur 4 et 10 ans prévoit un apurement de la dette (pré-redressement judiciaire) et une reprise rapide de l'activité basé essentiellement sur la vente de données et de leads. L'EBITDA positif et l'appui financier d'ATLAS OPPORTUNITIES (garantie par une lettre de confort à hauteur de 2 millions d'euros) confortent la position de la société relative à sa continuité d'exploitation.
- Une stratégie soutenue par des acquisitions ciblées : dans le cadre de son activité, Adomos ambitionne dans les prochains mois, d'acquérir des sociétés ayant des activités complémentaires et développant des synergies attrayantes. Ces opérations de croissance externe permettront à Adomos d'étoffer ses activités et d'accélérer son expansion. Adomos se concentrera exclusivement sur des entreprises rentables lui permettant d'élargir son offre et d'asseoir son positionnement en tant qu'acteur clé du marketing data appliqué à la PropTech et à l'Habitat. C'est ainsi que ADOMOS a émis une lettre d'intérêt pour une société. Cette lettre d'intérêt a été acceptée par les actionnaires de la société cible. L'activité de cette société cible viendra renforcer l'activité d'ADOMOS et lui fournira un excédent brut d'exploitation de plus de 200 K€ annuel

Valorisations des immobilisations incorporelles comprenant les fichiers clientèle et l'outil informatique :

La valeur des fichiers clientèle acquis ainsi que les développements de l'outil informatique figurant en immobilisations incorporelles représentaient une valeur nette de près de 16 000 milliers d'euros au 31 décembre 2023.

Compte tenu du contexte actuel il a été décidé de nommer un cabinet d'experts technique pour valoriser ces actifs.

Les conclusions de celui-ci, compte tenu des réglementations en matière de RGPD et des droits d'accès ainsi que des difficultés techniques de mise à jour, l'ont conduit à revoir très fortement à la baisse la valeur de ces actifs incorporels.

Celle-ci a été estimée (selon une fourchette basse) à 906 milliers d’euros au 31 décembre 2024 (valeur retenue dans les comptes de la société)

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont également consisté à apprécier les données sur lesquelles se fonde la valeur de ces actifs et à contrôler la cohérence d’ensemble des hypothèses retenues.

Titres de participation et créance sur participation

Pour l’ensemble des filiales (selectaux, adominvest, adominvest II, et Adomos Placement) il a été demandé au cours du 1^{er} trimestre 2025 la liquidation judiciaire du fait de l’absence totale d’activité.

Cela a conduit à présenter les comptes 2024 de celles-ci sous forme liquidative

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes et des informations comptables fournies dans les notes de l’annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application

IV. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d’exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d’Administration.

Nous n’avons pas d’observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d’entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d’établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu’elle estime nécessaire à l’établissement de comptes consolidés ne comportant pas d’anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d’erreurs.

Lors de l’établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d’évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d’exploitation et d’appliquer la convention comptable de continuité d’exploitation, sauf s’il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d’Administration.

VI. Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel

permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Marseille, le 29 avril 2025

Le commissaire aux comptes

A.M.O Finance

Représentée par
Alain Amoyal
Associé



Bilan consolidé

Libellé (En K €)	Ref	12.2024	12.2023
Immobilisations incorporelles	(1)	1 579	16 947
<i>Dont Ecart d'acquisition</i>	(1)		
Immobilisations corporelles	(1)	27	37
Immobilisations financières	(2)	103	102
Titres mis en équivalence			
Actif immobilisé		1 709	17 087
Stocks et en-cours	(3)	98	130
Clients et comptes rattachés	(4)	287	286
Autres créances et comptes de régularisation	(4)	878	746
<i>Dont Impôts différés Actif</i>			0
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités	(5)	145	180
Actif circulant		1 408	1 342
Total Actif		3 117	18 429
Capital		42	437
Primes liées au capital		17 295	17 611
Réserves et résultat consolidés		(25 230)	(8 757)
Capitaux propres (Part du groupe)		(7 894)	9 291
Intérêts minoritaires		15	4
Total des capitaux propres		(7 879)	9 295
Ecart d'acquisition passif			
Provisions pour risques et charges	(6)	380	115
Provisions		380	115
Dettes financières	(7)	6 989	6 477
Fournisseurs et comptes rattachés	(8)	2 051	1 599
Autres dettes et comptes de régularisation	(8)	1 577	943
<i>Dont Impôts différés Passif</i>	(9)		
Dettes		10 616	9 019
Total Passif		3 117	18 429

Compte de résultat consolidé

Libellé (En K €)	Ref	12.2024	12.2023
Chiffre d'affaires	(10)	133	1 791
Autres produits d'exploitation	(11)	63	561
Achats consommés	(12)	2	(615)
Charges de personnel	(13)	(874)	(1 256)
Autres charges d'exploitation	(14)	(1 332)	(1 492)
Impôts et taxes		(26)	(79)
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	(15)	(15 750)	(5 043)
Opérations en commun			
Résultat d'exploitation avant dotations aux amort. et dép. EA		(17 784)	(6 133)
Dotations aux amort. et dépréciations des écarts d'acquisition			
Résultat d'exploitation après dotations aux amort. et dép. EA		(17 784)	(6 133)
Charges et produits financiers	(16)	(52)	(53)
Charges et produits exceptionnels	(17)	5	(18)
Impôts sur les résultats	(18)	(1)	(1)
Résultat net des entreprises intégrées		(17 833)	(6 205)
Résultat net de l'ensemble consolidé		(17 833)	(6 205)
Intérêts minoritaires		4	3
Résultat net (part du groupe)		(17 836)	(6 207)

Tableau de flux de trésorerie consolidé

Libellé en K€	12.2024	12.2023
Résultat net total des entités consolidées	(17 833)	(6 205)
Dotations / Reprises aux amortissements, prov. et dépréciations	15 644	4 959
Variation de l'impôt différé		(0)
Autres éléments sans incidence sur la trésorerie	46	
Marge brute d'autofinancement	(2 143)	(1 246)
Variation du BFR lié à l'activité (provisions incluses)	1 006	1 376
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'EXPLOITATION (I)	(1 137)	130
Acquisitions d'immobilisations	(20)	(2 263)
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'INVESTISSEMENT (II)	(20)	(2 263)
Émissions d'emprunts	480	2 160
Remboursements d'emprunts	(17)	(511)
Augmentations / réductions de capital	659	
Variation nette des concours bancaires	(3)	
FLUX NET DE TRESO. GENERE PAR LES OPERATIONS DE FINANCEMENT(III)	1 119	1 649
INCIDENCE DES VARIATIONS DE CHANGE		
VARIATION DE FLUX TRÉSORERIE (I + II + III + IV)	(38)	(484)
Trésorerie : ouverture	177	661
Trésorerie : clôture	139	177

Tableau de variations des capitaux propres

Libellé en K€	Capital	Primes liées au capital	Réserves	Résultat net (Part du groupe)	Capitaux propres (Part du groupe)	Intérêts minoritaires
Résultat				(6 207)	(6 207)	3
Reclassement, restructuration et changement de méthode			6		6	(6)
Autre	437	17 611	(2 556)		15 492	8
2023	437	17 611	(2 549)	(6 207)	9 291	4
Affectation du résultat N-1			(6 207)	6 207		
Var. de capital en numéraire et souscrip	(395)	(316)	1 370		659	
Résultat				(18 068)	(17 836)	4
Variations de périmètre			(1)		(1)	1
Autre	0	0	(6)	232	(6)	6
2024	42	17 295	(7 394)	(17 836)	(7 894)	15

Présentation du groupe, faits marquants de l'exercice et comparabilité des comptes

Présentation du groupe et évolution

Créée en 1999, le groupe Adomos est un groupe coté sur le marché Euronex Growth. Il est spécialisé dans le secteur l'investissement locatif résidentiel défiscalisant, la génération de leads immobiliers, et la gestion d'actifs immobiliers résidentiels.

L'exercice 2024 marque l'ouverture d'une procédure collective de redressement judiciaire en raison des difficultés économiques persistantes et d'un contexte défavorable.

La situation économique du groupe est marquée par une forte baisse du chiffre d'affaires suite à l'arrêt du Pinel et aux difficultés du marché immobilier, entraînant des tensions de trésorerie et l'ouverture de procédures collectives.

Faits marquants de l'exercice

L'exercice clos au 31/12/2024 est marqué par plusieurs faits marquants :

- Ouverture d'une procédure collective Adomos (redressement judiciaire) :

En raison des difficultés économiques persistantes et d'un contexte de marché défavorable, une procédure collective a été ouverte comme suit :

- 13 juin 2024 : ouverture de la période d'observation (6 mois)
- 12 décembre 2024 : prolongation jusqu'au 13 juin 2025.

- Mouvements sur capitaux propres en 2024 :

Afin d'absorber les pertes significatives constatées, plusieurs opérations de réduction de capital ont été réalisées au cours de l'exercice :

- 06 février 2024 : réduction par incorporation de pertes pour 528 885,72 €.
- 26 juin 2024 : nouvelle réduction de capital motivée par des pertes à hauteur de 675 117,16 €.

- 13 décembre 2024 : réduction complémentaire du capital pour absorption de pertes de 166 004,80 €.

Émissions et conversions multiples d'instruments financiers (OCA, OCEANE, OCA ATLAS) tout au long de l'exercice, conduisant à une augmentation du nombre de titres composant le capital social. Ces opérations ont principalement été réalisées dans le cadre des contrats conclus avec Atlas Spécial Opportunités, entraînant ainsi une modification significative de la structure actionnariale du groupe.

- Mise en place d'une opération de restructuration financière :

Émissions d'obligations convertibles avec Atlas Spécial Opportunités entraînant une dilution du capital par conversions multiples.

- Des dépréciations significatives ont été constatées sur l'exercice :

- Dépréciations des titres de filiales concernées par la liquidation judiciaire.
- Dépréciation sur actifs incorporels dont la base clients fortement dépréciée et ramenée à 900 K€ à la suite d'une expertise indépendante.

- Gouvernance

L'exercice a été également marqué par la nomination d'un nouveau directeur général, Monsieur Eric Longuépée le 30 octobre 2024.

Continuité d'exploitation

Malgré les fortes difficultés que rencontre la société, les comptes de celle-ci sont établis selon le principe de continuité d'exploitation sur la base des éléments suivants :

Un plan de continuation va être présenté au tribunal courant juin 2025 ; celui-ci basé sur des hypothèses prudentes de développement dans le cadre d'un business plan établi sur 4 et 10 ans prévoit un apurement de la dette (pré-redressement judiciaire) et une reprise rapide de l'activité basé essentiellement sur la vente de données et de leads. L'EBITDA positif et l'appui financier d'ATLAS OPPORTUNITIES (garantie par une lettre de confort à hauteur de 2 millions d'euros) confortent la position de la société relative à sa continuité d'exploitation.

Conformément au pivot stratégique de ses activités vers la connaissance clients, annoncé fin février 2025, Adomos poursuit sa transformation avec le lancement de son nouveau site internet : adomos.com. Ce site commercial constitue un levier essentiel pour innover dans un contexte de transformation digitale accélérée. Parallèlement, Adomos est en recherche active d'opportunités d'acquisitions ciblées afin de renforcer ses expertises et d'accélérer son développement.

De plus pour accompagner cette nouvelle dynamique, Adomos finalise sur ce premier trimestre 2025, la simplification de son organisation et son plan d'économie.

Un site commercial au service d'une nouvelle vision

Le lancement du nouveau site commercial d'Adomos s'inscrit pleinement dans la nouvelle stratégie de la société et marque une étape clé dans son ambition de devenir un acteur majeur du marketing data dans le domaine de l'Habitat et de la Proptech. Cette plateforme incarne l'évolution de la société vers une offre plus technologique et personnalisée, dédiée à l'accompagnement des particuliers dans la gestion et l'optimisation de leur patrimoine.

Adomos redéfinit ainsi son positionnement en s'appuyant sur les données et les nouvelles technologies pour offrir des solutions innovantes aux investisseurs et professionnels de la gestion de patrimoine et de l'immobilier.

Véritable vitrine digitale, la plateforme a été conçue pour offrir une expérience utilisateur optimisée, intuitive et performante. Elle propose :

- Un parcours simplifié et fluide avec un large éventail de services en matière de gestion de patrimoine (valorisation du patrimoine, stratégie immobilière, réduction fiscale, transmission, ...) et d'Habitat (panneaux solaires, pompe à chaleur, rénovation énergétique)
- Une approche personnalisée basée sur la connaissance clients,
- Des outils digitaux avancés permettant de mettre en relation le particulier avec un expert indépendant le plus adapté à son besoin.

Une stratégie soutenue par des acquisitions ciblées

Dans le cadre de son activité, Adomos ambitionne dans les prochains mois, d'acquérir des sociétés ayant des activités complémentaires et développant des synergies attrayantes. Ces opérations de croissance externe permettront à Adomos d'étoffer ses

activités et d'accélérer son expansion. Adomos se concentrera exclusivement sur des entreprises rentables lui permettant d'élargir son offre et d'asseoir son positionnement en tant qu'acteur clé du marketing data appliqué à la Proptech et à l'Habitat. C'est ainsi que ADOMOS a émis une lettre d'intérêt pour une société. Cette lettre d'intérêt a été acceptée par les actionnaires de la société cible.

L'activité de cette société cible viendra renforcer l'activité d'ADOMOS et lui fournira un excédent brut d'exploitation de plus de 200 K€ annuel.

Poursuite de la feuille de route du nouveau management

Avec le lancement de son site commercial et la mise en place de sa stratégie d'acquisition, Adomos confirme sa nouvelle dynamique. Cette dynamique est appuyée par une lettre de confort d'ATLAS OPPORTUNITIES à hauteur de deux millions d'euros.

Par ailleurs, la direction d'Adomos travaille sur la finalisation de son plan de redressement, qui sera soumis au Tribunal de Commerce avant la fin de la période d'observation prévue le 13 juin 2025.

C'est donc en s'appuyant sur un développement organique de la société mais aussi sur une croissance externe et le soutien d'ATLAS que la société est raisonnablement confiante sur sa pérennité.

Événements postérieurs à la clôture

Déclarations au cours du premier trimestre 2025 de cessation de paiement pour les entités Selectaux, Adominvest, Snc Adominvest II et Adomos Placement. La procédure collective sollicitée est la liquidation judiciaire.

Méthodes et principes de consolidation

Principes généraux

Les comptes consolidés du groupe sont établis suivant le nouveau règlement ANC 2020-01 du 9 octobre 2020 homologué par arrêté du 29 décembre 2020 publié au Journal Officiel du 31 décembre 2020, pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2021. Ce nouveau règlement supprime notamment la référence au principe

de prédominance de la substance sur la forme et rend certaines méthodes comptables dorénavant obligatoires dans les comptes consolidés.

L'exercice clos le 31/12/2024 a une durée de 12 mois, de même que celui clos le 31/12/2023.

La date de clôture des comptes individuels de l'entreprise consolidante est identique à celles des entreprises consolidées.

Les comptes consolidés sont présentés en euros.

Définition du périmètre de consolidation

Les sociétés dans lesquelles le groupe dispose, directement ou indirectement, du contrôle exclusif sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce, directement ou indirectement, un contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce, directement ou indirectement, une influence notable sont consolidées par mise en équivalence.

Les sociétés jugées non significatives sur les critères de chiffre d'affaires, de résultat net et de total du bilan, dont le développement prévisible est limité et dont l'activité n'est pas en synergie avec le Groupe ne sont pas consolidées.

Au 31 décembre 2024, le périmètre comprenait 6 entités présentées comme suit :

Libellé	Adresse	Forme Juridique	No SIRET	Méthode	% d'intérêt (Clôture)	% d'intérêt (Ouverture)
ADOMOS	75, Avenue des champs-Elysées 75008 Paris	SA	424 250 058	IG	100,00	100,00
SELECTAUX	75, Avenue des champs-Elysées 75008 Paris	SAS	439 801945	IG	100,00	100,00
ADOMINVEST	75, Avenue des champs-Elysées 75008 Paris	SAS	821555 448	IG	95,00	95,00
ADOMINVEST 2	75, Avenue des champs-Elysées 75008 Paris	SNC	841666 456	IG	100,00	100,00
ADOMOS PLACEMENT	75, Avenue des champs-Elysées 75008 Paris	SASU	832 599 559	IG	100,00	100,00
ADOMOS GESTION IMMOBILIERE	75, Avenue des champs-Elysées 75008 Paris	SAS	811821578	IP	50,00	50,00

Toutes sont intégrées globalement, à l'exception de la société Adomos Gestion Immobilière consolidée en intégration proportionnelle.

Variation du périmètre de consolidation

Aucune variation de périmètre n'a eu lieu au cours de l'exercice.

Méthode de conversion des comptes des sociétés intégrées en devises

Lorsque les comptes des sociétés étrangères consolidées sont établis dans une devise autre que l'euro, la méthode de conversion retenue est la « méthode du taux de clôture » :

Les états financiers des filiales étrangères sont établis dans leur devise de fonctionnement, c'est-à-dire dans la devise qui est significative de l'activité de la filiale concernée.

La conversion de l'ensemble des actifs et des passifs est effectuée au cours de clôture en vigueur à la date du bilan et la conversion des comptes de résultats est effectuée sur la base du cours moyen annuel.

L'écart de conversion qui en résulte est directement affecté en « Primes et réserves » dans la réserve de conversion incluse dans les capitaux propres.

Les taux de conversion retenus sont :

- Écarts d'acquisition : l'écart d'acquisition déterminé lors de la première consolidation d'une société correspond à la différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part de capitaux propres retraités de la société à la date de prise de contrôle.
- Ecarts d'acquisition positifs : un écart d'acquisition positif représente l'excédent entre le coût d'acquisition et la quote-part de l'entreprise acquéreuse dans l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition. Les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif dans le poste « Ecarts d'acquisition ».
- Les écarts d'acquisition positifs sont amortis linéairement sur une durée de 10 ans lorsque leur utilisation est limitée dans le temps, mais sans possibilité de déterminer précisément leur durée d'utilisation. Dans le cas contraire, ces

écarts ne sont pas amortis mais doivent alors faire l'objet d'un test annuel de dépréciation.

- Ecart d'acquisition négatif : un écart d'acquisition négatif correspond généralement soit à une plus-value potentielle du fait d'une acquisition effectuée dans des conditions avantageuses, soit à une rentabilité insuffisante de l'entreprise acquise. Les écarts d'acquisition négatifs sont inscrits au passif au poste « Provisions pour risques et charges ».
- Les écarts d'acquisitions négatifs sont rapportés au résultat selon un plan de reprise de provision.

Règles et méthodes comptables

Les comptes ont été arrêtés par le Président. Ils sont établis dans la perspective de la continuité d'exploitation et le principe de permanence des méthodes comptables a été respecté.

Immobilisations corporelles et incorporelles

- Les immobilisations incorporelles, principalement des logiciels et licences acquis par l'entreprise sont enregistrés au bilan pour leur valeur d'acquisition et amortis en linéaire sur une période de 1 à 5 ans.

Les fichiers clientèle acquis et respectant les principes de règlement de l'ANC-2014-03 sont inscrits à l'actif du bilan et font l'objet d'un amortissement linéaire qui dépend de la durée de vie économique des fichiers. La durée d'amortissement est revue à chaque clôture en fonction de la mise à jour des données statistiques sur le chiffre d'affaires ventilé par année d'acquisition de fichiers. Ainsi, ces fichiers sont amortis linéairement sur une durée de 10 ans depuis le 1^{er} janvier 2010. Un test de dépréciation est réalisé lorsqu'il existe un indice de perte de valeur.

Dès la livraison des modules sur une durée de 5 ans. Selon le règlement ANC 2014-03, ces frais de développement doivent répondre aux 6 critères suivants pour être immobilisés :

- Faisabilité technique des développements ;
- Intention d'aller jusqu'au bout des développements ;

- Possibilité d'utiliser ces développements ou de les vendre ;
 - Générer des avantages économiques futurs : existence d'un marché pour la production / les services issus de l'immobilisation incorporelle ou pour l'immobilisation incorporelle elle-même ou, si celle-ci doit être utilisée en interne, démontrer son utilité ;
 - Ressources suffisantes pour mener à terme les développements et utiliser ou vendre les produits / les services associés ;
 - Possibilité d'évaluer les coûts de façon fiable.
- Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur cout d'acquisition, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens. Les éléments d'actif font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la durée et les conditions probables d'utilisation des biens généralement admis dans la profession. La méthode d'amortissement retenue est la méthode linéaire et les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :
- Installations générales et techniques 5 à 8 ans
 - Matériel de bureau, informatique et mobilier 2 à 5 ans
 - Mobilier de bureau 3 à 5 ans

Immobilisations financières

Elles comprennent principalement des prêts, cautionnements et autres créances, ainsi que des titres de participation non consolidés. Une dépréciation est constituée si leur valeur d'utilité pour le groupe devient inférieure à leur valeur comptable.

Les titres de participation sont inscrits au bilan à leur coût d'acquisition. Cette valeur est comparée en fin de période à la valeur d'usage de ces mêmes titres après prise en compte de la quote-part de capitaux propres correspondant à la participation, des perspectives de rentabilité, de la position sur le marché et, le cas échéant, de leur valeur en bourse.

Travaux en cours sur les droits à commissions

Aux termes de contrats signés avec les promoteurs, Adomos est chargée de commercialiser les biens immobiliers, prospecter, rechercher et informer les acquéreurs et procéder à des réservations de lots avec ces investisseurs.

Adomos a donc achevé sa mission lorsque la réservation est conclue.

Créances clients et autres créances

Les actifs circulants sont comptabilisés à leur valeur nominale. Une provision est constituée lorsqu'une perte apparaît comme probable ; la charge est considérée comme normale et courante à l'exception de dépréciations qui présentent un caractère exceptionnel du fait de leur contexte ou de leur montant.

Cependant, Adomos ne sera rémunérée que lors de la signature de l'acte notarié entre le promoteur et l'acquéreur.

Les travaux en cours, correspondent à des réservations, qui n'ont pas fait l'objet d'une réalisation définitive à la fin de la période, et sont valorisés à leur coût de revient moyen. Ces coûts comprennent une partie des dépenses techniques, commerciales et de marketing qui ont été engagées pour la signature de ces réservations. Ces travaux en cours font l'objet d'une dépréciation qui tient compte du taux de renonciation constaté sur la période et d'une analyse du risque de renonciation à la date d'arrêté des comptes. La provision pour dépréciation intègre le risque de renonciation mais également la limitation aux avantages futurs attendus (plafonnement au revenu maximum généré).

Subventions d'investissements

Les subventions d'investissement sont comptabilisées en comptes de régularisation.

Charges à répartir sur plusieurs exercices

Le solde des charges à répartir a été retraité en consolidation.

Contrats de location financement

Le groupe applique la méthode préférentielle prévue dans le règlement 99-02 (paragraphe 300) du comité de la réglementation comptable. Les contrats de location financement dont le montant est jugé significatif sont retraités selon les modalités identiques à une acquisition à crédit pour leur valeur d'origine. Les amortissements sont conformes aux méthodes et taux précités et l'incidence fiscale de ce retraitement est prise en compte. Par opposition aux contrats de location financement, les contrats de location simple sont constatés au compte de résultat sous forme de loyers.

Comptabilisation des instruments financiers

- Reconnaissance des produits : Les factures définitives établies après la date de clôture et les réestimations des factures provisoires faisant ressortir une perte latente sont comptabilisées. En revanche les factures définitives et les réestimations des factures provisoires faisant ressortir un gain ne font pas l'objet d'un ajustement comptable.
- Modalités de calcul du résultat par action : Le résultat par action correspond au résultat net consolidé part du groupe se rapportant au nombre moyen pondéré d'actions de la société mère, en circulation au cours de l'exercice. Aucun instrument dilutif ayant été émis le résultat dilué par action correspond au résultat par action.

Provisions pour risques et charges

Une provision est comptabilisée dès lors qu'il existe à l'encontre de la société une obligation (légale, réglementaire ou contractuelle) résultant d'événements antérieurs, lorsqu'il est probable ou certain qu'elle engendrera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente, et que le montant peut être évalué de façon fiable.

Le montant constaté en provision représente la meilleure estimation du risque à la date d'établissement du bilan consolidé. Les provisions sont présentées à leur valeur nominale non actualisée.

Notes annexes sur les postes du bilan

Annexe 1. Variation des immobilisations et des amortissements

Annexe 1.1 Valeurs brutes des immobilisations corporelles et incorporelles

Le tableau de variation des immobilisations brutes se présente comme suit :

Libellé (En K €)	12.2023	12.2024	Augmentation (Inv,Emp)	Diminution (Cess, Remb.)	Autres variations
Concessions, brevets et droits similaires, brevets, licences	1604	1604			
Fonds commercial	120	120			
Autres immobilisations incorporelles	43 079	43 079			
Immobilisations incorporelles	44 802	44 802			
Installations techniques, matériel & outillage	4	4			
Autres immobilisations corporelles	74	75		1	
Matériel de bureau	46	46			
Immobilisations corporelles	124	125		1	
Total Immobilisations Corp & Incorp. brutes	44 926	44 927		1	

Les autres immobilisations incorporelles sont essentiellement composées des fichiers clientèle qui représentent un montant de 32 314 k€ et des modules ERP qui représentent près de 10 765 k€ au 31/12/2024.

Il a été nommé un cabinet d'experts techniques pour valoriser les actifs incorporels. Cette valorisation a conduit à une dépréciation des actifs incorporels pour 11 924 k€ dont 10 936 k€ pour les fichiers clients et 988 k€ pour les ERP.

Annexe 1.2 Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles

Le tableau de variation des amortissements sur immobilisations se présente comme suit :

Libellé (En K €)	12.2023	12.2024	Dotation	Reprise	Autres variations
Amortissements concessions, brevets & droits similaires	(437)	(755)	(0)		(317)
Amortissements des autres immos incorp.	(26 958)	(30 171)	(3 531)		317
Amortissements des immobilisations incorporelles	(27 395)	(30 926)	(3 531)		0
Amortissements install tech. matériel & outill.	(2)	(3)	(0)		
Amortissements des autres immobilisations corp.	(47)	(54)	(11)		4
Amortissements du matériel de bureau	(37)	(42)			(4)
Amortissements des immobilisations corporelles	(87)	(98)	(11)		(0)
Total Amorts corp & incorp sur actifs immobilisés	(27 481)	(31 023)	(3 542)		0

Annexe 1.3 Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles

La variation des dépréciations d'actifs immobilisés se présente comme suit :

Libellé (En K €)	12.2023	12.2024	Dotation	Reprise
Dépréciations sur fonds commercial		(120)		
Dépréciations sur autres immo. Incorporelles	(460)	(12 177)	(11 924)	92
Dépréciations sur actif immobilisé	(460)	(12 297)	(11 924)	92

Les dépréciations d'actifs immobilisés concernent les ERP pour 988 k€ et les fichiers clients pour 10 936 k€.

Annexe 2 : Analyse des immobilisations financières.

Le tableau de variation des immobilisations financières se présente comme suit :

Libellé (En K €)	2023	2024	Augmentation (Inv,Emp)	Diminution (Cess, Remb.)
Dépôts et cautionnements versés	46	47	1	
Autres créances immobilisées	56	56		
Immobilisations financières	102	103	1	
Actifs financiers	102	103	1	

Libellé (En K €)	2024	< 1 an	entre 2 et 5 ans	> à 5 ans
Dépôts et cautionnements versés	47			47
Autres créances immobilisées	56			56
Total	103			103

Les immobilisations financières se composent principalement des titres de dépôts et cautionnements versés.

Annexe 3. Stocks en-cours

L'analyse des stocks en-cours se présente comme suit :

Libellé (En K €)	2024			2023		
	Brut	Dépréciations	Net	Brut	Dépréciations	Net
En-cours de services				630	(598)	32
Produits intermédiaires finis	98		98	98		98
Stocks et en-cours	98		98	728	(598)	130

Les stocks de services en-cours concernent les réservations qui n'ont pas fait l'objet d'une réalisation définitive à la fin de l'exercice. Ce stock n'existe plus à la clôture de l'exercice 2024.

Les stocks de produits intermédiaires concernent un immeuble qui est destiné à la revente une fois les travaux achevés pour un montant de 98 k€.

Annexe 4. Actif circulant

Libellé (En K €)	12.2024			12.2023		
	Brut	Provisions	Net	Brut	Provisions	Net
Clients et comptes rattachés part < 1an	359	(72)	287	344	(58)	286
Clients et comptes rattachés	359	(72)	287	344	(58)	286
Avances et acomptes versés sur commandes	68		68	30		30
Impôts différés - actif				0		0
Créances fiscales hors IS part < 1an	752		752	656		656
Autres créances part < 1an	25		25	47		47
Charges constatées d'avance part < 1an	33		33	13		13
Autres créances et comptes de régularisation	878		878	746		746
Clients et autres créances	1 237	(72)	1 165	1 090	(58)	1 032

Libellé (En K €)	12.2024	< 1 an	entre 2 et 5 ans	> 5 ans
Clients et comptes rattachés part < 1an	359	359		
Clients et comptes rattachés	359	359		
Avances et acomptes versés sur commandes	68	68		
Créances fiscales hors IS- part < 1an	752	747		
Autres créances part < 1an	25	25		
Charges constatées d'avance part < 1an	33	33		
Autres créances et comptes de régularisation	878	873		
Actif circulant	1 237	1 231		

L'ensemble des créances des entités présentent au 31/12/2024 une échéance de moins de 1 an.

Annexe 5. Trésorerie nette

La trésorerie se présente comme suit :

Libellé (En K €)	12.2023	12.2024
T trésorerie active nette	180	145
Disponibilités	180	144
Concours bancaires (trésorerie passive)	1	6
T trésorerie à court terme	179	139
T trésorerie passive assimilée à une dette	3	0
T trésorerie à long terme	(3)	(0)
T trésorerie nette	177	139

La trésorerie nette consolidée est passée de 177 k€ au 31/12/2023 à 139 k€ au 31/12/2024.

Annexe 6. Provisions

Libellé (En K €)	12.2023	12.2024	Dotation	Reprise
Autres provisions pour risques - courant	115	380	265	
Provisions	115	380	265	(0)

Les provisions sont liées à des litiges divers (Commerciaux, salariés, etc.).

Annexe 7. Dettes financières

Libellé (En K €)	12.2023	12.2024	Augmentatio n (Inv,Emp)	Diminution (Cess, Remb.)	Autres variations
Emprunts obligataires - courant	5 050	5 430	380		
Emprunts auprès établis. de crédit - courant	1274	1258		(17)	
Dépôts et cautionnements reçus	4	4			
Autres emprunts et dettes assimilées - courant	104	204	100		
Intérêts courus sur emprunts	42	88	46		
Concours bancaires (trésorerie passive)	1	6			5
Concours bancaires (dettes)	3	0			(3)
Dettes financières	6 477	6 989	526	(17)	2

Adomos a une dette financière sous forme d'obligations convertibles de 5 430 k€

Les prêts garantis par l'Etat représentent 1 214 k€.

La ventilation des emprunts se présente ainsi :

Libellé (En K €)	12.2024	< 1 an	entre 2 et 5 ans	> 5 ans
Emprunts obligataires - part < 1 an	5 430	5 430		
Emprunts auprès établis. de crédit - part < 1 an	1 258	1 134		124
Dépôts et cautionnements reçus	4	4		
Autres emprunts et dettes assimilées - part < 1 an	204	204		
Intérêts courus sur emprunts	88	88		
Concours bancaires (trésorerie passive)	6	6		
Dettes financières	6 989	6 865		124

Annexe 8. Fournisseurs et comptes rattachés, autres dettes et régularisation

Libellé (En K €)	12.2023	12.2024
Dettes fournisseurs - non courant	1	1
Dettes fournisseurs - courant	1 598	2 050
Dettes fournisseurs	1 599	2 051
Dettes sociales - courant	451	758
Dettes fiscales (hors IS) - courant	360	384
Etat - impôts sur les bénéfices - courant	2	1
Comptes courants groupe - courant	0	321
Dettes s/acquis. d'actifs - courant	20	2
Autres dettes - courant	110	110
Autres dettes et comptes de régularisation	943	1 577
Dettes fournisseurs, autres dettes et comptes de régularisation	2 541	3 627

Libellé (En K €)	12.2024	< 1 an	entre 2 et 5 ans	> 5 ans
Dettes fournisseurs - non courant	1	1		
Dettes fournisseurs - courant	2 050	2 016		
Dettes fournisseurs	2 051	2 016		
Dettes sociales - courant	758	758		
Dettes fiscales (hors IS) - courant	384	384		
Etat - impôts sur les bénéfices - courant	1	1		
Comptes courants groupe - courant	321	321		
Dettes s/acquis. d'actifs - courant	2	2		
Autres dettes - courant	110	110		
Impôts différés - passif		182		
Autres dettes et comptes de régularisation	1 577	1 758		
Dettes fournisseurs, autres dettes et comptes de régularisation	3 627	3 775		

Dans le cadre de la procédure collective en cours (redressement judiciaire), la distinction suivant la maturité de la dette a été opérée concernant différents postes de passif :

Libellé (En K €)	Avant RJ	Après RJ
Dettes financières auprès des établissements de crédit	1564	
Fournisseurs	2 848	69
Orhganismes sociaux	407	194
Total	4 820	264

RJ : Redressement Judiciaire

L'état des dettes établis par le juge commissaires (en date du 6 mars 2025) et les soldes comptables des tiers concernés avant le redressement judiciaire (fournisseurs, organismes sociaux, établissements financiers), présentent des écarts qui devront occasionner des régularisations (en perte ou profit).

Ceux-ci n'ont pas été chiffrés sur l'exercice et seront comptabilisés en 2025 une fois le plan de continuation validé.

Annexe 9. Impôts différés

Néant

Notes annexes sur les postes du compte de résultat

Annexe 10. Chiffre d'affaires

Libellé (En K €)	12.2024	12.2023
Ventes de marchandises		101
Production vendue de services	133	1690
Chiffre d'affaires	133	1 791

Le groupe traverse une conjoncture économique difficile avec une baisse continue de son chiffre d'affaires (baisse de -63% en 2023 et baisse de -93% en 2024 par rapport à l'exercice précédent).

Annexe 11. Autres produits d'exploitation

Libellé (En K €)	12.2024	12.2023
Production stockée	(630)	(601)
Rep./Amt. & Dépr. immo. incorporelles	92	82
Rep./Dépr. sur actif circulant	598	1079
Transferts de charges d'exploitation	3	2
Autres produits d'exploitation	63	561

Annexe 12. Achats consommés

Libellé (En K €)	12.2024	12.2023
Achats de marchandises		(63)
Achats d'études et prestations de services	7	(544)
Achats non stockés de matières et fournitures	(5)	(8)
Achats consommés	2	(615)

Annexe 13. Charges de personnel

Libellé (En K €)	12.2024	12.2023
Rémunérations du personnel	(623)	(865)
Charges de sécurité soc. et de prévoy.	(251)	(391)
Charges de personnel	(874)	(1 256)

Annexe 14. Autres charges d'exploitation

Libellé (En K €)	12.2024	12.2023
Sous-traitance	(3)	(2)
Locations immobilières et charges locatives	(97)	(94)
Locations mobilières et charges locatives	(3)	(12)
Entretien et réparations	(12)	(27)
Primes d'assurances	(63)	(77)
Rémun. d'intermédiaires & honoraires	(987)	(1 012)
Publicité, publications, relations publiques	(6)	(9)
Déplacements, missions et réceptions	(60)	(133)
Frais postaux et frais de télécommunications	(18)	(25)
Frais bancaires	(74)	(77)
Autres charges externes	2	(3)
Autres charges	(11)	(19)
Compte d'ajustement (Intra-groupe Résultat d'exploitation)		(3)
Autres charges d'exploitation	(1 332)	(1 492)

Annexe 15. Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions

Libellé (En K €)	12.2024	12.2023
Dot./Amt. & Dépr. sur immo. incorporelles	(15 460)	(4 059)
Dot./Amt. & Dépr. sur immo. corporelles	(11)	(18)
Dot. aux provisions d'exploitation	(265)	(115)
Dotations pour dépr. des actifs circulants	(14)	(851)
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	(15 750)	(5 043)

Hausse importante des amortissements et dépréciations sur immobilisations en raison des dépréciations constatés sur l'exercice pour près de 11 924 K€.

Annexe 16. Produits financiers et charges financières

Libellé (En K €)	12.2024	12.2023
Autres produits financiers	2	
Produits financiers	2	
Charges d'intérêts	(54)	(53)
Charges financières	(54)	(53)

Annexe 17. Produits exceptionnels

Libellé (En K €)	12.2024	12.2023
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	9	7
Produits exceptionnels	9	7

Libellé (En K €)	12.2024	12.2023
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	(4)	(25)
Charges exceptionnelles	(4)	(25)

Les produits et charges exceptionnelles proviennent principalement des régularisations de la paie ainsi que des indemnisations reçues de la Carpa.

Annexe 18. Charges d'impôts

La charge d'impôt est non significative en l'absence de bénéfices (1 k€).

Autres informations

Engagements de départ à la retraite

L'essentiel des salariés sont partis au mois de janvier 2025 dû à un licenciement économique décidé en décembre 2024 (avec ordonnance du tribunal).

Les engagements de départ à la retraite non pas de cet fait été calculés du fait de leur caractère non significatif.

Effectifs

L'effectif moyen du groupe Adomos au 31/12/2024 se présente ainsi :

Libellé	12.2024	12.2023
Ingénieurs & Cadres	7	7
Maîtrise & Techniciens	1	1
Employés	0	5
Effectif moyen interne	8	13
Effectif moyen total	8	13

Engagements hors-bilan

L'engagement donné concernant les PGE pour 1 214 k€

Rémunérations des commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes pour l'exercice clos au 31/12/2024 sont de 29 k€.

Rémunération des dirigeants

Compte tenu de la situation économique difficile, le conseil d'administration n'a pas perçu de rémunération sur l'exercice clos au 31/12/2024.